

Mon employeur ? J'en ai plusieurs !

EMPLOI DES CADRES Une association promeut le travail des cadres à temps partagé entre plusieurs entreprises. Gage d'un personnel qualifié pour des missions ponctuelles

PAULINE PIERRI

p.pierr@sudouest.fr

L'idée est simple, efficace, mais a encore du mal à s'installer dans les esprits. L'association Compétences en temps partagé (CTP 24), créée en 2012, la présente dans les milieux économiques. « La Dordogne est un département qui se prête très bien à ce concept, par son tissu de PME et TPE », explique l'un des membres de l'association Olivier Talbot.

Peu d'entreprises ont les moyens, et encore moins le besoin, d'employer des cadres de haut niveau pour les différentes branches désormais très spécialisées : comptabilité, informatique, marketing, qualité, sécurité, achats, relations humaines... La complexification de chacun de ces domaines ne permet plus à une seule personne d'être compétente partout. L'idée est donc d'employer, à temps partiel, en fonction des besoins, un cadre spécialisé dans chacun de ces domaines.

Compétence et flexibilité

Ainsi, un informaticien ou un commercial partage sa semaine entre plusieurs sociétés, à raison d'une ou deux journées, selon les besoins. Ou sur un temps plus long pour une mission précise, mais ponctuelle. « C'est une opportunité pour des cadres en recherche d'emploi, ou en fin de carrière, qui souhaitent mieux gérer leur temps. Le but du cadre est généralement de réaliser au final un temps complet, mais pas toujours. La flexibilité que réclame le patronat est, dans ce cas, acceptée par l'une et l'autre parties. C'est du gagnant-gagnant », poursuit Olivier Talbot.

À ses côtés, Véronique Besse confirme l'intérêt, tant pour les entreprises que pour les cadres : « Pour les débutants, c'est l'opportunité de se constituer rapidement une expérience dans des domaines va-



Olivier Talbot et Véronique Besse font partie des adhérents de CTP 24. PHOTO P.P.

riés. Aujourd'hui, j'ai retrouvé un emploi en CDI, mais je ne l'aurais pas décroché sans ce parcours au sein de l'association.» Car les entretiens pour convaincre le milieu économique de l'intérêt de cette pratique partagée sont très formateurs : « Ils sont du même type que pour les embauches », résume Véronique Besse.

« Pour les débutants, c'est l'opportunité de se constituer rapidement une expérience »

Ils vont en effet, eux-mêmes, en tant que bénévoles de l'association, à la rencontre des chefs d'en-

treprises pour les informer sur cette pratique qui fait son apparition en France, mais ne concerne encore que 15 % de l'emploi dans l'Hexagone, 30 % en Allemagne.

Un réseau solide

Le concept présente d'autres avantages, comme la constitution d'un réseau d'entreprises sur un secteur géographique correspondant au lieu de vie des familles. L'intérêt est d'autant plus grand d'être préparé à ces rencontres que les 3/4 des emplois de cadres ne passent pas par des annonces, mais circulent à travers les réseaux.

L'association apporte aussi, et ce n'est pas négligeable, un soutien moral à ses membres qui traversent une période de chômage. CTP 24 compte 20 adhérents, aux

profils variés, disponibles pour des employeurs aux besoins limités dans le temps. « Les propositions recueillies font l'objet d'une annonce diffusée au sein de l'association. Cela fait partie des principes de notre charte. Le secret professionnel et la confidentialité des informations relatives à chaque société y figurent aussi en bonne place. »

Seul inconvénient pour l'association, au fur et à mesure que des contrats sont signés, le vivier, évidemment, diminue. CTP 24 est donc aussi à la recherche... de nouveaux adhérents, candidats à des emplois de cadres.

Association Compétences en temps partagé. Contacts : ctp24.siege@gmail.com et ctp24.free.fr.